

# NursingDRG

## Newsletter

9 juin 2017

### **L'OFS établit des règles liées à l'âge pour le traitement des soins infirmiers complexes (CHOP 99.C1) – NursingDRG prend ses distances face à cette décision**

Dans sa Circulaire pour les codeurs et codeuses 2017 / N° 1 (envoi en décembre 2016), l'Office fédéral de la statistique (OFS) a annoncé l'introduction de différentes modifications dans les pratiques de codage.

Cette modification des règles concerne également le code CHOP 99.1 pour le traitement des soins infirmiers complexes (voir p. 15 ss de la circulaire), avec des compléments apportés à l'annexe de la classification CHOP. Selon les changements souhaités par l'OFS, certains profils d'intervention infirmière ne pourront plus entrer dans le codage pour certains groupes d'âge à partir de 2017.

L'OFS applique des restrictions d'âge différentes selon les groupes de prestations: selon le groupe, les profils d'intervention infirmière peuvent être appliqués sans restriction liée à l'âge ou seulement à partir de l'âge de 3 ans, de 5 ans, de 6 ans ou, finalement, de 7 ans.

NursingDRG – et donc les associations qui portent le projet, c'est-à-dire l'organisation Swiss Nurse Leaders et l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) – ne comprend pas cette intervention de l'OFS dans les règles de codage. De telles modifications ne se justifient pas d'un point de vue technique. Ces changements sont inutiles, totalement arbitraires et ne seront applicables dans la pratique qu'au prix d'un important surcroît de travail administratif. Un tel changement des pratiques de codage n'est fondé sur aucun élément raisonnable. L'OFS ne renvoie à aucune conclusion scientifique et/ou étayée par des données qui justifierait la définition de limites d'âge.

Par conséquent, NursingDRG prend par principe ses distances avec les règles de codage prévoyant des limites d'âge, dont la mise en place a été encouragée par SantéSuisse et ordonnée par l'OFS. Ce type d'intervention arbitraire est contraire au système et n'est pas soutenu par NursingDRG.

L'absence de consultation de l'organisation Swiss Nurse Leaders et de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) avant la prise de décision de l'OFS est par ailleurs préoccupante.

L'équipe en charge du projet NursingDRG a été interpellée à divers reprises au sujet de ces changements, notamment par des cliniques pédiatriques. Etant directement concernées, elles sont – à juste titre – énervées par les nouvelles directives de l'OFS. Nous comprenons la mauvaise humeur des utilisateurs et considérons qu'il est légitime de s'opposer aux consignes de l'OFS. Face à cet office, NursingDRG critiquera ces règles infructueuses de codage et encouragera l'ouverture de discussions.

**Conclusion:** Les nouvelles limites d'âge ordonnées par l'OFS pour le traitement des soins infirmiers complexes (CHOP 99.C1) n'ont été ni encouragées, ni demandées par NursingDRG. Elles ne sont pas fondées sur le plan technique et totalement inappropriées dans la pratique.

## **Apport de précisions et de modifications rédactionnelles au code 99.C1**

En 2016, NursingDRG a déposé auprès de l'OFS, par l'intermédiaire de l'EOC et de H+, une demande d'apport de précisions et de modifications rédactionnelles aux caractéristiques minimales du code CHOP 99.C1 pour le traitement des soins infirmiers complexes.

L'OFS a accusé réception de la demande (A2016-0081), mais n'a à ce jour fourni aucune information concernant l'état d'avancement de cette révision.

## **Publication du rapport succinct concernant l'étude mandatée par NursingDRG**

En 2016, NursingDRG a mandaté une étude basée sur des données qui portait sur plusieurs questions. L'objectif était de réaliser une analyse statistique des données de cas d'hôpitaux choisis pour 2014/15 afin d'en tirer des conclusions sur le potentiel d'amélioration du traitement de soins infirmiers complexes (CHOP 99.C1), notamment en ce qui concerne les règles applicables.

Sous la surveillance technique de Madame la Professeur Rebecca Spirig et la direction de Michael Kleinknecht et d'un groupe de collaborateurs en charge du projet, l'Hôpital universitaire de Zurich (USZ; direction des soins infirmiers et service médico-technique et -thérapeutique [MTTB]), à qui le mandat a été attribué, a étudié les données de cas de sept hôpitaux. L'Institut d'économie de la santé de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) a par ailleurs accompagné le projet pour tous les aspects statistiques, sous la direction du Professeur Simon Wieser.

L'USZ a rédigé un rapport succinct sur l'étude commanditée par NursingDRG.

Ce document contient des recommandations et indications concernant des possibilités de perfectionnement du code CHOP 99.C1 pour le traitement des soins infirmiers complexes.

NursingDRG remercie chaleureusement les sept hôpitaux qui ont accepté de mettre gracieusement à disposition les données des cas qu'ils ont traités!

Le rapport public succinct de l'USZ concernant l'étude demandée par NursingDRG et une prise de position critique de l'équipe en charge du projet NursingDRG peuvent être téléchargés sur notre site web, à l'adresse [www.nursingdrq.ch](http://www.nursingdrq.ch).

## **Ressources restreintes: apportez aussi votre soutien à NursingDRG**

Outre un soutien en matière d'idées, NursingDRG a besoin d'une aide financière. Il a heureusement été possible de mobiliser des moyens provenant de tiers, principalement des hôpitaux. Nous profitons de cette occasion pour une nouvelle fois remercier chaleureusement les établissements qui nous soutiennent!

Nous ne disposons toutefois pas encore de tous les moyens financiers nécessaires pour réaliser totalement les travaux prévus dans le plan du projet.

N'hésitez pas à vous aussi rejoindre le cercle des donateurs hospitaliers de NursingDRG. Pour savoir comment faire, n'hésitez pas à consulter notre site web [www.nursingdrq.ch](http://www.nursingdrq.ch).

NursingDRG est un projet commun de l'organisation Swiss Nurse Leaders et de l'ASI.



SWISS NURSE LEADERS



SBK ... die Stimme der Pflege!

... la voix infirmière!

... la voce delle infermiere!